

DEMI-PENSION ET INTERNAT

Année 2022

Modulation du Forfait

Demi-pension : Le forfait se module selon le nombre de repas pris dans la semaine, de 1 à 5 jours. Ces jours doivent être définis à l'avance et pour le trimestre.

Internat : pas de modulation du forfait, hébergement du lundi midi au vendredi midi.

Les changements de qualité ou de forfait ne sont possibles qu'à chaque fin de trimestre (fin décembre et mi-avril), sur **demande écrite** du responsable de l'élève.

Tarifs

Les tarifs d'hébergement sont forfaitaires.

	janvier-avril	avril-juillet	septembre-décembre	année complète
1 jour / semaine	52,20 €	43,50 €	60,90 €	156,60 €
2 jours / semaine	99,12 €	82,60 €	115,64 €	297,36 €
3 jours / semaine	141,12 €	117,60 €	164,64 €	423,36 €
4 jours / semaine	177,60 €	148,00 €	207,20 €	532,80 €
5 jours / semaine	208,80 €	174,00 €	243,60 €	626,40 €
Internat	467,72 €	467,72 €	595,28 €	1 530,72 €

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Seule la facture reçue en cours de trimestre par courrier électronique indique le montant exact dû.

Repas exceptionnel

Il est possible de manger exceptionnellement au self à condition de payer son repas **AVANT** le service, à l'intendance, au prix de **4,35 €**.

Accès au self

L'accès au self est contrôlé par un distributeur de plateau à reconnaissance du contour de la main (biométrique). Conformément à la réglementation, le contour de la main de l'élève est enregistré à l'inscription, et associé à un code à 5 chiffres. L'élève pose sa main sur le lecteur et tape son code : En fonction du forfait choisi, un plateau lui est délivré.

Aucune photographie de la main n'est prise. Aucune « empreinte » n'est prise. Il s'agit exclusivement de la géométrie de la main, et aucun gabarit n'est conservé après la fin de la scolarité de l'élève.

Remise pour absence

Certaines remises sont consenties de plein droit. D'autres sont accordées sous conditions par le chef d'établissement, à la demande expresse de la famille. S'adresser au service intendance.

Aides sociales

Pour les familles qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des frais de demi-pension ou d'internat, il existe un fonds social de restauration ; ce fonds peut vous aider à surmonter des difficultés passagères. S'adresser au service intendance.

Toutes les informations financières mises à jour (tarifs, menus, bourses) sont aussi sur le site du lycée :